

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3579-2005
PIÈCE NO: B-66
Date: 13 décembre 2005

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 10**

Engagement 10 :

En référence à HQD-3, document 2, page 32 quant au balisage en matière de communications, expliciter les pistes d'amélioration identifiées au rapport de la firme Shpigler Group, indiquer les actions que le Distributeur entend prendre et en préciser l'échéancier (demandé par la Régie).

Réponse à l'engagement 10 :

Les pistes d'amélioration identifiées par la firme Shpigler Group et auxquelles le Distributeur fait allusion, concernent l'ensemble des activités couvertes par l'étude, soit les activités de planification, de maintenance, de surveillance du réseau, de gestion des capacités de transit, d'ingénierie et de radios mobiles.

Or, dans l'ensemble des coûts de télécommunications spécialisées du Distributeur, il a été établi que les services de radios mobiles occupent une place prépondérante. Tel que mentionné dans la preuve (R-3579-2005, HQD-3, Document 2, p. 31), la pratique d'affaires gagnante qui semble prédominante pour cette activité est le recours à la formation mutuelle (« *Cross-training* ») afin de se doter d'une plus grande flexibilité au niveau de la gestion des ressources humaines.

Les autres pratiques d'affaires s'appliquent davantage aux autres activités inhérentes à la gestion de l'ensemble du réseau de télécommunications spécialisées, et indirectement aux services de radios mobiles. Sans faire une liste exhaustive, la firme est d'avis que l'efficacité pourrait potentiellement être améliorée par les actions suivantes:

- Vérifier la pertinence d'une planification du réseau de télécommunication axée sur le long terme à la lumière des coûts et des bénéfices réels que cela génère.
- Recourir à l'utilisation de logiciel d'automatisation. Ces logiciels sont applicables à certaines activités pour lesquelles des économies de main-d'oeuvre pourraient être envisagées.
- Vérifier la pertinence d'un processus de certification des équipements très élaboré.
- Combiner les activités de planification et de conception du réseau, plutôt que gérer ces activités de façon compartimentée.
- Vérifier la pertinence des activités de maintenance préventive du réseau.

Le Transporteur est à analyser le bien fondé de l'implantation éventuelle de chacune de ces pistes, de même que les conditions et les contraintes inhérentes à leur mise en œuvre.